

CGG annonce ce jour l'impact de l'amendement d'IAS 38 sur les règles d'amortissement de la bibliothèque multi-clients

Paris, France – le 03 Mars 2016

L'amendement de la norme IAS 38 sur les actifs intangibles conduit CGG à adapter les règles d'amortissement de sa bibliothèque multi-clients de la manière suivante :

Chaque étude sera complètement amortie sur une période de 5 ans selon les principes suivants:

- Sur la base du profil de ventes, toute étude sera amortie d'une manière qui reflète le profil de consommation de ses avantages économiques durant les périodes de préfinancement et d'après ventes.
 - Ainsi, un taux d'amortissement correspondant au ratio des coûts capitalisés par rapport au total des ventes attendues durant la vie comptable de l'étude sera appliqué sur toute vente reconnue. En 2016, et comme déjà appliqué par CGG de façon prudente depuis le 1^{er} janvier 2014, le taux d'amortissement sera de 80%.
 - Pour certains accords de ventes globaux, le taux d'amortissement sera ajusté pour refléter, le cas échéant, l'impact commercial des éléments de prix convenus. Ainsi, des conditions de prix avantageuses qui seraient accordées à un client achetant un grand volume de données pourraient entraîner un taux d'amortissement plus élevé.
 - En parallèle de la méthode principale d'amortissement décrite ci-dessus, un amortissement complémentaire correspondant à l'amortissement linéaire de la Valeur Brute Comptable sur une période de 5 ans et débutant à partir de la date de livraison de l'étude, sera appliqué s'il entraîne un amortissement plus important que celui découlant de la méthode principale.
- De plus, un test de dépréciation accélérée d'actif continuera d'être effectué une fois par an (ou plus fréquemment s'il existe une indication qu'une étude doit être dépréciée de manière accélérée).

Selon CGG, les règles d'amortissement détaillées ci-dessus sont cohérentes avec les caractéristiques du modèle économique de son business multi-clients. Elles ont été revues par les auditeurs externes de CGG et sont conformes à l'amendement de la norme IAS 38, dès lors qu'elles reflètent le profil attendu de consommation des avantages économiques de la librairie multi-clients.

Ces règles d'amortissement de la bibliothèque multi-clients seront appliquées de manière prospective à partir du 1^{er} janvier 2016.

A propos de CGG :

CGG (www.cgg.com) est un leader mondial de Géosciences entièrement intégré qui offre des compétences de premier plan en géologie, géophysique, caractérisation et développement de réservoirs à une base élargie de clients, principalement dans le secteur de l'exploration et de la production des hydrocarbures. Nos trois activités, Equipement, Acquisition et Géologie, Géophysique & Réservoir (GGR) interviennent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'exploration à la production des ressources naturelles. CGG emploie plus de 7 000 personnes dans le monde, animées par la Passion des Géosciences, pour apporter les meilleures solutions à nos clients.

CGG est coté sur Euronext Paris SA (ISIN: 0000120164) et le New York Stock Exchange (sous la forme d'American Depositary Shares, NYSE: CGG).

Contacts

Direction Communications

Christophe Barnini

Tél : + 33 1 64 47 38 11

E-mail : invrelparis@cgg.com

Relations Investisseurs

Catherine Leveau

Tél : +33 1 64 47 34 89

E-mail : invrelparis@cgg.com
